

# Co-Create



1	Le programme Co-Create en 3 points .....	3
1.1	Recherche et développement expérimental : incertain, exploratoire et innovant .....	3
1.2	En co-création : communauté de sens et transdisciplinarité .....	5
1.3	Durabilité sociétale : interroger et innover dans la manière dont nous habitons le monde en tant que société, sciences citoyennes, innovation sociétale, systémique, redirections, mémoire, recherche et innovation responsable.....	8
2	Trois types de projets .....	9
2.1	Co-Problématisation .....	10
2.2	Co-recherche.....	11
2.3	Co-développement .....	12
3	Eligibilité .....	13
4	Lien avec les compétences régionales .....	14
5	Début du projet .....	14
6	Dépôt d'une proposition .....	14
7	Évaluation de la proposition.....	15
8	Durée du projet .....	15
9	Budget et subside .....	16
9.1	Organismes de recherche .....	16
9.2	Organismes non marchands .....	16
9.3	Entreprises .....	16
9.4	Les « autorités administratives » régionales et communales de la Région de Bruxelles capitale (AA).....	18
9.5	Précisions et points d'attention .....	19
10	Propriété intellectuelle .....	21
11	Informations et contacts.....	21



Bonjour,

Ce document présente l'organisation du programme Co-Creaté et le processus d'introduction et de sélection des projets.

Ce document définit les principaux concepts mobilisés par le programme Co-Creaté. Certains bénéficient d'une explication complémentaire et illustrée dans un [lexique disponible sur le site Co-creaté.brussels](#).

Pour toute question qui reste en suspens suite à la lecture de ce document, nous vous invitons à contacter :

Xavier Hulhoven: [xhulhoven@innoviris.brussels](mailto:xhulhoven@innoviris.brussels)

## 1 Le programme Co-Creaté en 3 points

Le programme Co-Creaté est un programme d'Innoviris, l'organisme public bruxellois pour la recherche et l'innovation. Il s'agit d'un programme visant à soutenir **des projets de recherche ou de développement expérimental menés en [co-création](#) pour une société bruxelloise durable.**

1. Un projet de **recherche ou de développement expérimental** est :
  - Incertain ;
  - Exploratoire ;
  - Innovant.
2. La [co-création](#) visée dans le cadre du programme Co-Creaté repose sur :
  - La constitution d'une « [communauté de sens](#) » impliquant :
    - L'**engagement** des [actrices-acteurs du changement](#) dans le projet ;
    - La **construction d'un sens commun** autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet.
  - Une démarche [transdisciplinaire](#) de co-production des [savoirs](#) engagée pour une **démocratie des connaissances et une science ouverte**.
3. La finalité de **durabilité sociétale** invite à :
  - interroger et innover dans la manière dont nous habitons le monde en tant que société urbaine.
  - une analyse **systemique** impliquant :
    - de considérer les situations sous l'angle **des relations entre les composantes** du système sociétal ;
    - de penser les **conditions** et **redirections** ;
    - de réaliser un **travail de mémoire**.
  - ancrer le projet dans une [recherche et une innovation responsable](#).

Ces différents éléments sont décrits ci-après.

### 1.1 Recherche et développement expérimental : incertain, exploratoire et innovant

Un projet de **recherche et de développement expérimental** soutenu dans le cadre du programme Co-Creaté est :

- **Innovant.** Il s'agit d'interroger les causes profondes et de s'inscrire dans des logiques d'alternatives et non d'assimilation<sup>1</sup>, de sortie des dépendances au sentier, de déverrouillages sociotechniques, de sortie de situations d'alternatives infernales<sup>2</sup> et/ou de travailler des situations qui ne sont pas ou trop peu prises en considération par les acteurs institutionnels, politiques, administratifs ou commerciaux.
  - **Incertain.** Innoviris finance le risque lié au caractère incertain de la recherche et du développement expérimental. Il doit donc y avoir une incertitude quant aux résultats : risque de ne rien trouver ou de déboucher sur des résultats négatifs ou [inconvenants](#). Le projet est justifié par un besoin manqué au niveau [de l'état des connaissances](#). Ce manque dépasse l'état des connaissances propres aux actrices-acteurs impliqués dans le projet. Il ne se limite donc pas à un besoin d'accéder, de s'appropriier ou de croiser des connaissances existantes. Il y a donc un besoin de produire de nouvelles connaissances. La recherche ou le développement expérimental est une nécessité pour lever les incertitudes.
- **Exploratoire.** Le projet s'inscrit dans une démarche qui implique
  - Des moments d'analyse, de réflexivité, d'auto-critique, de remise en question afin d'élargir les cadres de référence, d'enrichir les repères et de les transformer ;
  - De faire des pas de côté et d'explorer d'autres voies que celles correspondant au cadre opérationnel et routinier de la situation courante de chacun ;
  - Pour un projet de co-recherche ou de co-développement, un [design de recherche](#) ou de développement expérimental clair soutenant un processus rigoureux de production de connaissances : [question de recherche](#) suffisamment précise ; expérimentations articulées entre-elles et aux questions de recherche, méthodes d'analyses et de validation, etc.
  - Pour un projet de co-recherche ou de co-développement, un processus itératif d'expérimentations avec adaptations ;
  - L'intégration de la nuance et de la complexité.
  - L'usage des [résultats inconvenants](#) c'est-à-dire les résultats qui viennent infirmer les a priori, les visées défendues, etc. ;

---

<sup>1</sup> La logique d'assimilation est une logique qui vise à gérer le risque, le problème et les conséquences : dans quelle mesure peut-on exposer les gens à certains composés sans affecter leur santé ? Combien pouvons-nous infliger aux écosystèmes de la Terre tout en préservant les services écosystémiques ? Quelle est la quantité de dioxine sûre dans le lait maternel ? Quelle quantité de déchets dangereux peut-on brûler sans augmenter le risque de cancer pour les habitants des environs ? De quelle amplitude l'habitat d'une espèce peut-il être réduit sans que cette espèce ne disparaisse ? Cette logique occulte celle de l'évaluation des alternatives qui poserait des questions telles que : quelles sont les alternatives à l'utilisation industrielle des composés qui entraînent la présence de dioxine dans les tissus d'un nourrisson ? Quelles sont les alternatives disponibles pour réduire l'utilisation de produits toxiques et la production de déchets dangereux. Quelles sont les alternatives sociales et de production qui éviteraient la dégradation des habitats ? Quelles options avons-nous pour retirer notre présence des zones endommagées et restaurer les écosystèmes ? Comment mieux nous intégrer à nos écosystèmes. O'Brien, Mary H. "Being a Scientist Means Taking Sides." *BioScience*, vol. 43, no. 10, 1993, pp. 706–08. JSTOR, <https://doi.org/10.2307/1312342>.

<sup>2</sup> « Ces situations où nous nous trouvons face à des alternatives qui, par la manière dont elles se présentent (en limitant radicalement le nombre de solutions et en « imposant » certaines d'entre elles), nous rendent collectivement impuissants et mettent les personnes concernées devant des choix *qui semblent surgir tout faits de la réalité elle-même* » Pignarre, P. (2004). *Apprendre à échapper aux alternatives infernales*. *Mouvements*, 32, 40-48. <https://doi.org/10.3917/mouv.032.0040>.

- La valorisation des tentatives qui ne débouchent pas forcément sur des solutions.

Remarque. Le caractère incertain et la démarche exploratoire établissent notamment la distinction avec des projets visant l'acquisition, la mobilisation ou le croisement des connaissances existantes. Cela établit également une distinction avec des études qui ne visent pas la production d'une connaissance nouvelle pour laquelle le degré incertain et la démarche créative sont faibles et qui concernent davantage l'acquisition d'informations à visée opérationnelle (planifier, évaluer les impacts, faire des choix, etc.).

## 1.2 En co-création : [communauté de sens](#) et [transdisciplinarité](#)

Le programme Co-Create vise à soutenir des projets de recherche et de développement expérimental menés en [co-création](#) avec [les actrices-acteurs du changement](#). Qu'elles soient actives au sein d'institutions publiques, d'entreprises, d'organismes de recherche, d'associations ou simplement habitantes de Bruxelles, ces personnes sont celles qui sont confrontées au [risque](#) du changement, celles qui vont devoir changer leurs pratiques, vouloir/pouvoir/devoir porter, s'engager pour, ou opérer les réponses, s'adapter, faire des expériences, risquer de se mettre hors-cadre. Le projet œuvre pour que les actrices-acteurs du changement aient la capacité de relever les enjeux de recherche et de développement expérimental que sous-tendent éventuellement les problématiques sociétales visées.

Remarque : il s'agit d'une logique d'inclusion et non d'une exclusivité réservée aux actrices-acteurs du changement. Il ne s'agit donc pas d'une disqualification de l'expertise extérieure. Celle-ci est tout autant nécessaire que celle des personnes concernées. Le programme Co-Create invite au contraire cette expertise à s'internaliser. Il invite les porteurs de ces expertises à considérer leur engagement en tant qu'actrice-acteur du changement et à ne pas se limiter à une posture d'allier, de soutien extérieur<sup>3</sup>

En soutenant la production des connaissances en [co-création](#), le programme a pour ambition de :

- Contribuer à une démocratie des connaissances et à une ouverture des sciences.
- Optimiser [l'impact](#) des projets. Le postulat de base du programme Co-Create est que l'impact de la recherche est à l'échelle de la Co-création.
- Adresser la complexité et le caractère systémique des enjeux sociétaux.
- Intégrer la mosaïque de conceptions sociétales qui font Bruxelles et éviter la production de formes urbaines homogénéisées, standardisées et relevant d'un schéma de pensée unique
- Soutenir une recherche et une innovation responsable.

La [co-création](#) visée dans le cadre du programme Co-Create repose sur :

- La constitution d'une « [communauté de sens](#) » impliquant
  - **L'engagement** des [actrices-acteurs du changement](#) dans le projet
  - **La construction d'un sens commun** autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet.
- **Une démarche [transdisciplinaire](#)** de co-production des [savoirs](#) engagée pour une **démocratie des connaissances** et **une science ouverte**.

---

<sup>3</sup> Ceci est notamment explicité dans le livre de Louis Staritzky, [La recherche comme expérience\(s\). Vers une sociologie des tentatives](#).

Toutes les problématiques ne nécessitent pas un travail en co-création. Typiquement les problématiques où la co-création est la plus pertinente sont les problématiques où se combinent une dimension systémique (cf 1.3 durabilité sociétale) et une hétérogénéité des représentations sociales<sup>4</sup>.

**L'engagement** dans la recherche ou le développement expérimental va plus loin que la participation : Le projet est construit à partir des enjeux des [co-chercheuses-co-chercheurs](#), co-développeuses-co-développeurs et de leurs hypothèses. La problématique est formulée depuis leurs situations. Leur implication est toujours active et ces personnes exercent une influence cruciale sur la conduite de la recherche, sur sa conception ou ses méthodes, ses produits, sa diffusion ou son utilisation.

**Le sens commun.** Un sens commun implique une compréhension partagée et une convergence partielle ou du moins mutuellement compatible autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet. Il s'appuie sur une reconnaissance et un usage de la pluralité et de l'hétérogénéité de la compréhension des situations, objectifs et représentations sociales que le projet sous-tend en vue de développer des stratégies d'actions communes<sup>5</sup>. Il s'agit donc bien d'intégrer « *une pluralité de conceptions sans perdre le sens de l'existence d'une possibilité de connaissance et de réalisation d'ensembles de valeurs qui puissent dans les faits être communs, ou devenir communs* ». <sup>6</sup> Rem. Les controverses, inégalités, rapports de forces, désaccords, hétérogénéités de points de vue doivent pouvoir être visibilisés et travaillés au sein d'un projet en [co-création](#). Ils sont même révélateurs d'une co-création effective. Ils ne doivent donc ni être évités ni accueillis comme des obstacles, de la malveillance, des incompatibilités mais bien comme des réalités et des possibilités de transformations mutuelles. En revanche, cela s'anticipe, se travaille et s'accompagne (cf. précisions et points d'attention)

La figure ci-dessous décrit les caractéristiques attendues concernant les niveaux d'engagement et de sens commun au sein de la communauté constituée. Soulignons que le programme est conçu pour construire progressivement et consolider cette communauté. Les situations ne permettant pas l'engagement des [actrices-acteurs du changement](#) sont à problématiser. Un niveau « participation » peut par exemple être envisagé mais cela doit être particulièrement **analysé et justifié au regard des enjeux des caractéristiques de la co-création et de l'impact du projet**. Ceci notamment au niveau du pragmatisme de l'implication et risque d'instrumentalisation (pourquoi ? Qui investigate sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), du risque d'isolement, d'entre-soi, des stratégies et

---

<sup>4</sup> Il s'agit de la manière dont les individus et les groupes perçoivent, construisent et disent leurs perceptions et interprétations collectives de la réalité.

<sup>5</sup> Cet aspect est décrit dans : Tom Dedeurwaerdere: [Transdisciplinary Research, Sustainability, and Social Transformation Governance and Knowledge Co-Production](#) et plus particulièrement le chapitre « The pitfalls of unstructured pluralism of societal values ». Publié en décembre 2023 par Routledge.

<sup>6</sup> Repris [d'une édition électronique](#) réalisée à partir du texte du professeur Immanuel Wallerstein intitulé OUVRIER LES SCIENCES SOCIALES. Rapport de la Commission Gulbenkian pour la restructuration des sciences sociales, présidée par Immanuel Wallerstein. Traduit de l'américain par Jean-Michel et Sophie Blanquer. Paris: Descartes & Cie, 1996, 117 pp.

méthodes d'inclusion, des postures épistémiques<sup>7</sup>, des relations au changement visé, du sens commun, des relations de pouvoirs, etc.

**Engagement.** Les personnes sont pleinement engagées dans la démarche de recherche. Le projet est construit à partir de leurs enjeux, leurs hypothèses et la problématique est formulée depuis leurs situations. Leur participation est toujours active et elles ont une influence cruciale sur la conduite de la recherche sur sa conception ou ses méthodes, ses produits, sa diffusion ou son utilisation.

**Participation.** Les personnes entretiennent des contacts et interactions plus régulières avec le groupe de co-chercheurs/co-développeurs. Elles fournissent des avis, expertises, conseils, idées, etc. Ces personnes sont sollicitées, mobilisées, par les Co-chercheurs/co-développeurs. Elles peuvent offrir un accès à des infrastructures, des terrains ou fournir des études de cas. Il peut aussi s'agir d'une implication plus active dans la réalisation d'expériences. Elles ne maîtrisent pas le processus de recherche mais il y a une mise en dialogue qui peut faire évoluer et orienter le projet. La problématique peut intégrer leurs enjeux, point de vue et hypothèse mais elle n'est pas nécessairement formulée de leur point de vue situé.

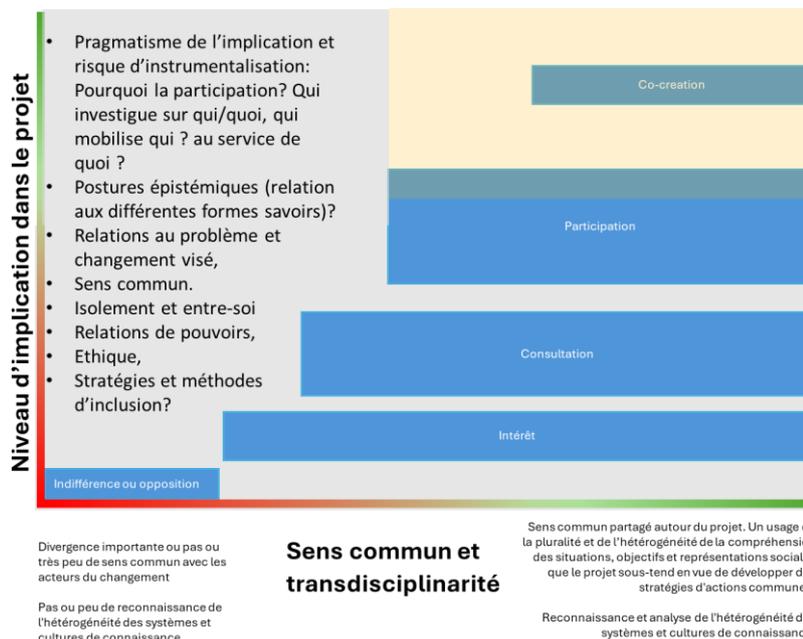
**La consultation :** Les personnes fournissent des données qui seront utilisées en amont, pendant ou en aval du projet.

**Intérêt.** Les personnes présentent un intérêt actif envers le projet. Elles prennent part aux comités de suivi du projet ou aux activités de diffusion afin de se tenir au courant des résultats.

**Pas d'implication ou bloquant.** Les personnes ne s'intéressent pas au projet voir s'y oppose.

A problématiser s'il s'agit d'actrices-acteurs du changement

Finançable par Innoviris  
Niveau participation → indirect via frais d'exploitation si validé et justifié  
Niveau engagement → bénéficiaire direct (budget propre).



La démarche **transdisciplinaire** est un dialogue et un échange allant au-delà (et non simplement entre) des disciplines existantes. La démarche **transdisciplinaire** reconnaît l'importance d'incorporer cette diversité de **savoirs** pour appréhender la complexité et la nature systémique des défis liés aux problématiques sociétales. Cela implique un dialogue respectueux et constructif entre des types de **savoirs** distincts et leurs logiques propres. Cette démarche présuppose une rationalité ouverte qui, sans se renier, travaille, respecte et réévalue le rôle de l'intuition, de l'imaginaire, de la sensibilité et du corps, des mythes et des religions, de l'art, des singularités dans la production des connaissances. Elle s'inscrit donc dans un processus de réenchantement de notre rapport au monde.<sup>8</sup> Il s'agit de proposer une autre approche de la construction des connaissances qui « *loin de refuser la science,*

<sup>7</sup> Il s'agit de la relation des membres de la communauté par rapport aux connaissances : comment ils se positionnent par rapport aux différents systèmes de connaissances et comment ils les produisent, les acquièrent, les utilisent, les légitiment, les valident, les transfèrent, etc. Un guide d'autoévaluation sur les injustices épistémiques au sein des projets de recherches participatives est disponible dans : [Godrie, B., Boucher, M., Bissonnette, S., Chaput, P., Flores, J., Dupéré, S., Gélinau, L., Piron, F., and Bandini, A. 2020. Injustices épistémiques et recherche participative: un agenda de recherche à la croisée de l'université et des communautés. Gateways: International Journal of Community Research and Engagement, 13:1, Article ID 7110. <http://dx.doi.org/10.5130/ijcre.v13i1.7110>](#)

<sup>8</sup> Les éléments de la transdisciplinarité qui sont évoqués s'appuient notamment sur : Edgar Morin « Pour une rationalité ouverte », p 129 de « Science avec Conscience », Ed. Du seuil, 1979-1990 ; et sur [la charte de la transdisciplinarité](#) adoptée au Premier Congrès Mondial de la Transdisciplinarité, Convento da Arrábida, Portugal, 2-6 novembre 1994. Le terme de « réenchantement » est en lien étroit avec celui de « désenchantement » évoqué par le sociologue Max Weber et est par exemple explicité dans [M. Taleb : Le réenchantement de notre rapport au monde : une valeur centrale de l'ErE ;Arpenter les Humanités culturelles, sociales et environnementales ; 2024.](#)

replace cette dernière dans le contexte de la diversité des savoirs existant dans les sociétés contemporaines ». <sup>9</sup>

Remarque : Il s'agit à nouveau d'une logique d'inclusion, d'ouverture et de dialogue. Il ne s'agit donc pas d'une disqualification de la rationalité ou de la science.

En conséquence, le programme Co-Create demande aux projets de s'inscrire dans une démarche pour une **démocratie des connaissances**<sup>10</sup> et **l'ouverture des sciences** intégrant trois dimensions : l'ouverture à la société, l'ouverture à la publication et aux données, l'ouverture aux savoirs exclus et aux différents systèmes de connaissances.<sup>11</sup>

### 1.3 Durabilité sociétale : interroger et innover dans la manière dont nous habitons le monde en tant que société, sciences citoyennes, innovation sociétale, systémique, redirections, mémoire, recherche et innovation responsable.

Les enjeux de durabilité invitent à interroger et innover dans notre **manière d'habiter le monde en tant que société urbaine**.

Dans ce contexte, la production de nouvelles connaissances soutenue dans le programme Co-create peut avoir deux types de finalités :

**Produire de nouvelles connaissances citoyennes**<sup>12</sup>. Le programme Co-Create peut soutenir les citoyennes-citoyens bruxellois(e)s qui souhaitent produire avec les scientifiques de nouvelles connaissances pour comprendre, alerter, visibiliser des situations qui les concernent, qui interrogent notre manière d'habiter le monde, qui sont au détriment de l'intérêt général, qui empêchent les conditions d'émergence d'états désirables ou qui sont toxiques pour la santé de la société et de l'environnement et qui ne **sont pas ou trop peu prises en considération** par les acteurs institutionnels, politiques, administratifs ou commerciaux. Ceci toujours dans une démarche de recherche transdisciplinaire et d'une science ouverte.

---

<sup>9</sup> DE SOUSA SANTOS Boaventura, ARRISCADO NUNES João, MENESES Maria Paula, Traduction MULLET-BLANDIN Isabelle, « Ouvrir le canon du savoir et reconnaître la différence », Participations, 2022 / 1 (N° 32), p.51-91. DOI : <https://doi.org/10.3917/parti.032.0051>. [https://shs.cairn.info/article/PARTI\\_032\\_0051?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/PARTI_032_0051?lang=fr)

<sup>10</sup> Le concept de démocratie de la connaissance reconnaît l'importance de multiples systèmes de connaissance, tels que les systèmes organiques, spirituels et culturelles, les cadres issus des mouvements sociaux et les connaissances des personnes marginalisées ou exclues. Il affirme que le savoir est à la fois créé et représenté sous de multiples formes, y compris le texte, l'image, les chiffres, l'histoire, la musique, le théâtre, la poésie, la cérémonie et la méditation. Il s'agit d'un accès ouvert au partage des connaissances, ce qui en fait un outil puissant pour agir au sein des mouvements sociaux afin d'approfondir la démocratie et de lutter pour un monde plus juste et plus sain. Traduit de HALL Budd et TANDON Rajesh, « Decolonization of knowledge, epistemicide, participatory research and higher education », Recherche pour tous, 2017, vol. 1, n° 1, pp. 6-19. DOI 10.18546/RFA.01.1.02. <https://unescochair-cbrsr.org/pdf/resource/RFA.pdf>

<sup>11</sup> CHAN, Leslie, HALL, Budd, PIRON, Florence, TANDON, Rajesh, et WILLIAMS, Lorna, « La science ouverte au-delà du libre accès : Pour et avec les communautés. Un pas vers la décolonisation des savoirs », IdéesLab de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Ottawa, Canada, Juillet 2020. [https://unescochair-cbrsr.org/wp-content/uploads/2020/07/SO\\_Pour\\_et\\_avec\\_les\\_communaut%C3%A9s\\_FR.pdf](https://unescochair-cbrsr.org/wp-content/uploads/2020/07/SO_Pour_et_avec_les_communaut%C3%A9s_FR.pdf)

<sup>12</sup> Le terme citoyen est utilisé en se référant à la notion de société civile en tant qu'auto-organisation de la société, en dehors du ou parallèlement au cadre institutionnel politique, administratif ou commercial. C'est en ce sens qu'elles s'engagent dans le projet. Elles-ils agissent dans le projet en tant qu'actrices-acteurs de la société civile.

**Progresser vers une innovation sociétale.** Le programme vise à soutenir les bruxellois(e)s qui souhaitent relever les enjeux de recherche ou de développement expérimental qui sous-tendent un changement sociétal.

Le programme est conçu pour adresser les enjeux sociétaux complexes (wicked problem) et à les adresser d'un point de vue **systémique**. Une démarche systémique invite à considérer les situations sous l'angle **des relations entre les composantes** du système sociétale en question. Dans cette approche, c'est la relation, l'interaction entre les composantes et l'ensemble qui devient le concept principal plutôt que la description isolée des éléments du système.

Toujours dans cette approche relationnelle, le programme invite également à penser les **conditions** et **redirections** nécessaires. Il s'agit de penser l'articulation entre les éléments désirables et ce qui ne l'est plus, les changements visés, ce qu'on devrait arrêter, les causes profondes qui empêchent les conditions d'émergence des états désirables. Il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont on va prendre en considération ce à quoi il faudrait éventuellement renoncer ; ce qui devrait être démantelé, fermé, réaffecté et celles et ceux qui seraient impactés par cela. <sup>13</sup>Il s'agit aussi de reconsidérer et reconfigurer les liens de dépendances, les besoins et la manière dont ils sont adressés.

Un changement sociétal ne peut se faire sur fond d'amnésie. Il est fort probable que la situation n'ait pas toujours été comme ça et qu'il y ait eu des moments de bifurcation. Il s'agit donc de réaliser un **travail de mémoire** et d'enraciner la problématique et les perspectives de changement dans nos héritages. Il est cependant essentiel que cette mémoire soit une matière première « vivante » et cohabite avec l'imagination active afin qu'elle ne se réduise pas à un passé imposé et alourdissant.

Finalement, le programme soutient des projets qui répondent aux critères d'une **recherche et d'innovation responsable**. Ceci implique notamment d'inclure dans le projet un travail sur les arrière-plans normatifs et les effets du projet. La recherche est non-neutre. Les cardages implicites, les institutions qui nous ont formés où desquels nous travaillons, le matériel, les outils que nous mobilisons, l'histoire dont nous héritons, nos valeurs, nos intentions, etc...façonnent implicitement tous les aspects de notre recherche. Il s'agit d'identifier et travailler ces arrière-plans normatifs. Un savoir a également des effets productifs. Il s'agit de réfléchir aux buts et aux possibles Implications du projet ainsi qu'à ses résultats notamment en termes éthiques, mésusage potentiel dans d'autres contextes sociaux et politiques, etc. Evaluer les externalités négatives, les effets rebonds, l'acceptabilité, la durabilité et la désirabilité sociale des résultats. Notez qu'une condition nécessaire pour le financement d'un projet Co-Create est que celui-ci ne cause aucun préjudice social, sanitaire ou environnementale.

## 2 Trois types de projets

Le programme Co-Create permet de financer 3 types de projets distincts :

- Co-problématisation ;
- Co-recherche ;
- Co-développement.

Le choix entre ces différents types de projets se fait selon

---

<sup>13</sup> A. Monin, Bonnet E., Landivar D., Monnin A., 2021. *Héritage et Fermeture*, Editions Divergences, 150p

- Le caractère innovant et [l'état des connaissances](#).
- Le niveau de maturité de la [communauté de sens](#) et de la démarche [transdisciplinaire](#).

Innoviris se réserve le droit de requalifier votre projet selon l'une de ces trois typologies.

## 2.1 Co-Problématisation

Un projet de co-problématisation répond à un besoin important de construire la problématique sociétale. Ceci afin de poser finalement les bonnes questions et de mieux cerner la nature de la problématique (problématique de recherche, problématique de formation, problématique financière, problématique de sensibilisation, problématique politique, problématique d'organisation, etc.). Il n'y a donc pas encore de questions précises de recherche ou de développement expérimental.

Au niveau de [l'état des connaissances](#), le projet présente un caractère incertain marqué. Les enjeux de connaissances dépassent [l'état des connaissances](#) propres des porteurs de projets. [Les actrices et acteurs du changement](#) ne sont pas encore en capacité de formuler des questions spécifiques ou des propositions d'[innovation](#) spécifiques, des solutions, etc.

Au niveau de la [communauté de sens](#), un premier noyau [de co-chercheuses-co-chercheurs](#) est constitué avec [les actrices-acteurs du changement](#). Mais il est encore nécessaire de mieux comprendre les réseaux d'actrices-acteurs, les pratiques ainsi que les savoirs mobilisés autour du sujet. Les situations ne permettant pas à des [actrices-acteurs du changement](#) de s'engager dans le projet sont à problématiser notamment au niveau des éléments-clefs de la démarche en [co-création](#).

Les contours d'une démarche [transdisciplinaire](#) engagée pour une démocratie des connaissances et une ouverture des sciences doivent encore être travaillés.

Un sens commun doit encore être développé autour de la problématique sociétale. Il s'agit donc de mettre en place des démarches/stratégies/processus qui visent à acquérir un niveau minimum de compréhension mutuelle pour reconnaître la pluralité et l'hétérogénéité de la compréhension de la problématique sociétale et les utiliser pour explorer les domaines dans lesquels des perspectives de convergence ou des stratégies d'actions communes peuvent être formulées.

Construire une problématique inclut mais ne se limite pas à comprendre le problème. Les objectifs d'une co-problématisation sont les suivants :

- Approfondir la compréhension de la situation : quelle est son origine ; comment il se manifeste ; comment il se déploie ; quels sont les blocages ; quels sont les enjeux, etc.
- Développer la base systémique de la question en intégrant les 3 dimensions : relations entre les composantes, redirections et mémoire.
- Consolider la [communauté de sens](#) : engagement et sens commun.
- Développer les contours d'une démarche [transdisciplinaire](#) engagée pour une démocratie des connaissances et une ouverture des sciences. Cela implique un travail préalable d'analyse de l'hétérogénéité des systèmes et cultures de la connaissance en jeu dans la communauté. Il s'agit d'analyser et d'échanger sur la manière dont les membres de la communauté produisent, acquièrent, utilisent, légitiment les connaissances. Il s'agit également d'explorer les éventuels conflits, tensions, et rapports de forces qui se jouent à ce niveau
- Développer un [état des connaissances transdisciplinaire](#).
- Explorer et formuler des besoins et stratégies d'actions communes.

- Poser les arrière-plans normatifs et penser les effets productifs (impacts) du projet pour la durabilité de la Région.

## 2.2 Co-recherche

L'objectif du projet de co-recherche est de produire de nouvelles connaissances autour d'une problématique de recherche bien identifiée et de permettre de formuler et d'éclaircir des pistes d'[innovations](#)/changements/transitions à développer ultérieurement.

Au niveau de [l'état des connaissances](#) :

- Le projet démontre une compréhension fine et approfondie de l'enjeu sociétal initial.
- Un travail sur les arrière-plans normatifs du projet et les effets productifs du projet pour la durabilité de la Région est entamé.
- Il n'y a pas encore de solutions ou de pistes concrètes qui peuvent être formulées et développées.
- La base holistique est bien posée : le système sociétal qui est au cœur de la recherche est bien identifié et délimité. Les composantes du système, les aspects divers et interdépendants sont suffisamment identifiés pour être intégrés dans le travail de recherche. La caractérisation de ce système peut ne pas encore être complète. Les inconnues qui persistent font alors partie de la problématique de recherche. Les éléments de redirections et de mémoire sont intégrés à la problématique de recherche.
- Le projet dispose d'un état approfondi et [transdisciplinaire](#) des connaissances.
  - La problématique de recherche est avérée. [L'état des connaissances](#) démontre un manque et des incertitudes qui justifient et font l'objet du besoin de recherche. Ce manque de connaissances dépasse les connaissances propres des porteurs de projets. Le projet est bien circonscrit autour de ce manque. Le travail de recherche constitue une nécessité pour les objectifs visés (un « must have »).

En ce qui concerne la [communauté de sens](#) et la [transdisciplinarité](#), pour entamer un projet de co-recherche, il est attendu que les fondations soient établies sur ces aspects (éventuellement au moyen d'un projet de co-problématisation). Un travail de consolidation peut cependant être poursuivi pendant le projet.

- Une communauté de [co-chercheuses-co-chercheurs](#) (niveau d'implication « engagement ») est constituée avec [les actrices-acteurs du changement](#). Les situations ne permettant pas ce niveau d'engagement sont à **problématiser notamment au niveau des éléments-clefs de la [co-création](#) et de l'impact du projet (l'impact étant à l'échelle de la co-création)** : pragmatisme de l'implication (pourquoi ? Qui investigate sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), stratégies et méthodes d'inclusion, postures épistémiques, relations au changement visé, sens commun, relations de pouvoirs, etc.
- Un sens commun autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet est partagé par la communauté. Ou du moins, la pluralité des représentations sociales et des intérêts n'empêche pas d'œuvrer à un objectif commun. Les situations ne correspondant pas à cela sont alors intégrées à la problématique de recherche.
- Les contours d'une démarche [transdisciplinaire](#) engagée pour une démocratie des connaissances et une science ouverte ont été travaillés. Cela implique un travail préalable d'analyse de l'hétérogénéité des systèmes et cultures de la connaissance en jeu dans la communauté. Il s'agit d'analyser et d'échanger sur la manière dont les membres de la communauté produisent, acquièrent, utilisent, légitiment, transfèrent, diffusent leurs

connaissances. Il s'agit également d'explorer les éventuels conflits, tensions, et rapports de forces qui se jouent à ce niveau.

### 2.3 Co-développement

L'objectif d'un co-développement est de valider une proposition [d'innovation](#) sociétale de sorte qu'elle puisse entrer dans un processus d'implémentation à court terme à l'issue du projet.

Dans le cadre d'un projet de co-développement, il n'y a plus de besoin de recherche, mais il reste encore des inconnues et des [risques](#) préalables. Le développement expérimental consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique et produisant de nouvelles connaissances en vue de créer et opérationnaliser un dispositif innovant (nouveaux matériaux, produits, procédés, système, services, ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà)<sup>14</sup>. Dans le cadre de ce programme, le dispositif innovant rassemble les éléments de [l'innovation](#) sociétale que vous souhaitez opérer à court-terme après le projet.

Au niveau de [l'état des connaissances](#) :

- Le projet démontre une compréhension fine et approfondie de l'enjeu sociétal initial.
- Une piste concrète d'[innovation](#) sociétale peut être formulée et développée.
- Les arrière-plans normatifs du projet sont explicités et une réflexion est entamée sur les effets productifs du projet pour la durabilité de la Région.
- La base systémique est bien posée : le système sociétal qui est au cœur du [l'innovation](#) visée est bien identifiée et délimitée. Les relations entre les composantes du système sont suffisamment identifiées pour être intégrés dans le travail de développement expérimental. Les éléments de redirections et de mémoire ont été analysés et sont intégrés à la problématique de développement expérimental.
- Le projet dispose d'un état approfondi et [transdisciplinaire](#) des connaissances.
  - La problématique de développement expérimental est confirmée. [L'état des connaissances](#) démontre des enjeux et des incertitudes qui justifient et font l'objet du développement expérimental. Il n'y a plus de besoin de recherche, mais il reste encore des inconnues et des [risques](#) préalables. Il est encore nécessaire de réaliser des activités de développement expérimental avant l'implémentation de [l'innovation](#) (prototypage, premiers tests, choix entre différentes technologies ou méthodes, etc.). Le projet est bien circonscrit autour de ces enjeux et incertitudes. Le travail de développement expérimental constitue une nécessité pour [l'innovation](#) visée (un « must have »).

En ce qui concerne la [communauté de sens](#), les attentes pour un projet de co-développement sont :

- Une communauté de co-développeurs-co-developpeuses (niveau d'implication « engagement ») est constituée avec [les actrices-acteurs du changement](#).
- Un sens commun autour des objectifs, designs, concepts et finalités du projet est partagé par la communauté. Ou du moins, la pluralité des représentations sociales et des intérêts

---

<sup>14</sup> Manuel de Frascati 2015. Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental. [https://www.oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015\\_9789264257252-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015_9789264257252-fr.html)

n'empêche pas d'œuvrer à un objectif commun. Les situations ne correspondant pas à cela sont alors intégrées à la problématique de recherche.

Les situations ne permettant pas ce niveau de maturité sont à justifier notamment au niveau des éléments clefs de la [co-création](#) et de l'impact du projet (l'impact étant à l'échelle de la co-création) : pragmatisme de l'implication (pourquoi ? Qui investit sur qui/quoi, qui mobilise qui ? au service de quoi ?), stratégies et méthodes d'inclusion, postures épistémiques, relations au changement visé, sens commun, relations de pouvoirs, etc.

### 3 Eligibilité

Les entités bruxelloises pouvant introduire une demande de subside auprès d'Innoviris dans le cadre du programme Co-Create sont :

- **Les entreprises** ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- **Les organisations non marchandes** ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- **Les organismes de recherche** (universités, hautes écoles et centres collectifs de recherche) ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- **Les autorités administratives régionales et communales de la Région de Bruxelles capitale (AA)**. Les AA sont éligibles pour un subside d'Innoviris dans le cadre du programme Co-Create pour autant que
- Les rôles, tâches et implications de l'AA s'inscrivent bien dans le cadre d'un projet Co-Create. Ceci implique que l'AA participe à l'ensemble du processus du projet à la même hauteur que les autres actrices-acteurs. Cela ne se limite donc pas à la mise à disposition d'expertises ou d'infrastructures pour permettre une expérimentation. Elle n'agit pas non plus en tant que commanditaire de travaux, fournitures ou services. Les AA doivent également vérifier la conformité de toutes leurs activités prévues dans le cadre du projet avec la loi sur les marchés publics. Si l'acquisition des résultats du projet par l'administration est prévue au terme d'un projet de développement expérimental, le cadre des Marchés Publics Innovants (MPI) doit être considéré. Innoviris ne financera pas le montage ou la réalisation de MPI pour des AA dans le cadre du programme Co-Create.
- Les rôles, tâches et implications que l'AA souhaite réaliser dans le cadre du projet ne sont pas déjà financées par leurs dotations (et autres sources de financement). A charge des AA d'apporter la preuve de l'absence de double financement au regard de leurs missions et dotations (et autres sources de financement).

Les demandeurs doivent avoir satisfait à l'ensemble des obligations imposées dans le cadre de l'éventuel octroi antérieur d'autres aides par la Région.

Les entités non bruxelloises ou ne répondant pas à une des catégories ci-dessus peuvent s'associer en tant que partenaires du projet mais ne peuvent pas prétendre à un subside de la Région dans le cadre du programme Co-Create.

Le projet peut être porté par une seule entité bruxelloise (entité isolée) ou un consortium d'entités bruxelloises qui seront bénéficiaires du financement et dénommées « partenaires ».

## 4 Lien avec les compétences régionales

En tant qu'organe de financement de la recherche scientifique et de l'innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale, Innoviris est compétent pour octroyer des aides à des projets de recherche et de développement expérimental qui ont un lien avec les matières qui relèvent **explicitement** de la compétence des Régions : <https://www.parlement.brussels/les-competences/><sup>15</sup>

Pour chaque demande d'aide déposée chez Innoviris, il est donc indispensable de démontrer le lien du projet avec une compétence régionale. Il peut cependant suffire que ce lien soit indirect, pour autant qu'il soit pertinent et démontré dans la proposition. En cas de doute, vous êtes invité à préalablement contacter Innoviris.

## 5 Début du projet

La date de début du projet doit être postérieure à la date de réception de votre demande par INNOVIRIS. Le projet peut débuter au plus tôt le 1<sup>er</sup> du mois qui suit la réception du dossier. Toutefois, il est utile de noter que le processus d'évaluation implique un délai de l'ordre de plusieurs mois entre le moment de l'introduction du dossier et la décision d'octroi (ou non) du financement sollicité.

En cas de démarrage du projet avant l'accord formel de l'octroi du financement, ce démarrage se fait aux risques et périls de l'entité ou du consortium. En cas d'octroi du subside, il est néanmoins possible d'accepter les dépenses rétroactivement à la décision d'octroi (et jusqu'à au plus tôt le 1<sup>er</sup> du mois suivant l'accusé de réception du projet par Innoviris).

## 6 Dépôt d'une proposition

Avant d'introduire une demande complète et formelle de financement, il est vivement recommandé d'introduire une esquisse de projet au moyen du formulaire « esquisse de projet Co-Create ». Ceci permettra à Innoviris de vous fournir un premier retour sur l'adéquation de votre projet avec les missions d'Innoviris et le cadre du programme Co-Create.

Dans les limites du budget disponible pour le programme Co-Create, une demande de financement peut être introduite à tout moment de l'année dans le cadre de ce programme.

Le formulaire de demande ainsi que les annexes doivent être introduits par l'entité ou par le consortium auprès d'Innoviris en utilisant le formulaire de demande adéquat (co-problématisation, co-recherche, co-développement).

Le formulaire est à introduire en

- 1 exemplaire électronique au **format MS Word ou Open Office**

Et

- 1 exemplaire électronique au **format PDF et signé** électroniquement (en accord avec les normes eIDAS, par exemple Adobe sign ou SignHere)

---

<sup>15</sup> article 6 de la [loi spéciale de réformes institutionnelles](#).

A l'adresse : [funding-request@innoviris.brussels](mailto:funding-request@innoviris.brussels) et en copie à [xhulhoven@innoviris.brussels](mailto:xhulhoven@innoviris.brussels).

Attention : seules les informations présentes dans ce formulaire et dans les annexes demandées seront prises en considération. Innoviris ne garantit pas la prise en considération d'autres informations éventuellement fournies via d'autres média tels que des annexes supplémentaires ou liens internet.

Suite à la réception de la demande, les services d'Innoviris vous envoient un accusé de réception dans les 5 jours ouvrables suivant l'introduction de la demande. Si un accusé de réception n'a pas été reçu dans cette période, les demandeurs sont invités à prendre contact avec le responsable du programme Co-Create : [xhulhoven@innoviris.brussels](mailto:xhulhoven@innoviris.brussels).

## 7 Évaluation de la proposition

Après réception du dossier, Innoviris analyse sa recevabilité. Seront pris en considération :

- La disponibilité budgétaire d'Innoviris pour le programme Co-Create ;
- l'éligibilité des entités participantes ;
- l'adéquation du projet avec les missions d'Innoviris et le cadre du programme ;
- le lien avec les compétences régionales ;
- le caractère complet du formulaire ;
- la présence de l'ensemble des annexes ;
- le fait que le projet ne peut pas avoir débuté avant l'introduction de la demande d'aide ;
- la situation des entités concernant leur capacité financière et le cas échéant, leur capacité à financer leur quote-part.
- Le respect des conditions émises dans ce règlement.

Après la confirmation de la recevabilité du dossier, Innoviris évaluera l'opportunité de l'octroi du subside sollicité. Dans ce cadre, Innoviris se réserve le droit de :

- demander des informations complémentaires nécessaires à la bonne évaluation du dossier ;
- faire appel à une (des) expertise(s) externe(s) ;
- demander à l'équipe en charge du projet de le présenter et le défendre en présence éventuelle d'experts externes.

Vous trouverez sur la [page internet du programme Co-Create](#) la grille détaillée des critères d'évaluation pour chaque type de projet Co-create (co-problématisation, co-recherche et co-développement).

Innoviris communiquera à l'autorité compétente (Ministre/Secrétaire d'Etat en charge de la recherche scientifique ou Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale) son évaluation, pour que celle-ci adopte une décision concernant l'octroi ou le refus d'octroi du subside sollicité.

## 8 Durée du projet

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
Maximum 15 mois	Maximum 36 mois (inclus 6 à 9 mois de clôture et valorisation)	Maximum 36 mois (inclus 6 à 9 mois de clôture et valorisation))

## 9 Budget et subside

Chaque proposition finale devra inclure un budget pour chaque partenaire en utilisant le template fourni sur la page internet du programme Co-Creaté.

Un plafond budgétaire n'est pas imposé mais le budget et le montant font partie de l'évaluation du projet. A titre indicatif, le montant moyen observé par partenaire pour 12 mois est de 120.000€.

Les frais admissibles, sont présentés dans les [directives comptables](https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques).  
 (<https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques>)

Pour les différents types de demandeurs éligibles, les pourcentages du budget pris en charge par Innoviris (taux d'intervention) sont les suivants :

### 9.1 Organismes de recherche

Le taux d'intervention financière de la Région correspond au taux suivant :

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
100%	100%	80%*

\* Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité apporte un co-financement via d'autres fonds publics, privés, ou en nature.

### 9.2 Organismes non marchands

Le taux d'intervention financière de la Région correspond au taux suivant :

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
100%	100%	80%*

\* Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité apporte un co-financement via d'autres fonds publics, privés, ou en nature.

Attention : le statut d'asbl n'implique pas automatiquement une qualification non-marchande. Cela dépend des activités de l'asbl, de la nature du projet et des tâches que l'asbl réalisera dans le cadre du projet. Innoviris réalisera une analyse sur la base de la proposition et de la déclaration relative à la qualification du demandeur qui accompagne cette proposition. Si à la suite de cette analyse, l'asbl n'est pas qualifiée d'organisme non marchand dans le cadre du projet déposé, elle sera assimilée à une entreprise. Dans ce cas, elle doit se référer à la section ci-dessous consacrée aux entreprises et sa taille sera évaluée selon les critères exposés à cette adresse : <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/etablir/criteres-de-taille/criteres-de-taille-pour-les-associations-et>

### 9.3 Entreprises

Pour un **projet de Co-problématisation**, le subside est octroyé sur la base d'aide de minimis et conformément aux dispositions du Règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Ce Règlement impose que le montant total des aides de minimis octroyées à un même bénéficiaire n'excède pas 300.000 € sur une période de 3 ans.

Ce plafond s'applique quels que soient la forme et l'objectif des aides de minimis ou les entités subsidiaires (régionales ou nationales).

L'attention du bénéficiaire est attirée sur le fait qu'il lui appartient de fournir (à la Région) les informations complètes sur les autres aides de minimis qu'il aurait éventuellement reçues au cours des 3 années précédentes. Pour ce faire, le bénéficiaire doit impérativement remplir la déclaration sur l'honneur et la joindre en annexe au formulaire de demande.

	Co-problématisation
Cadre des aides minimis	100%

Pour un projet de **Co-recherche, de Co-développement** ou si le bénéficiaire ne peut pas répondre aux conditions du cadre des aide de minimis dans le cadre d'un projet de Co-problématisation, le taux d'intervention de la Région, dans le respect des règles européennes, est exprimé en pourcentage du budget de chaque partenaire nécessaire à la réalisation du projet. Il varie selon la nature et la taille de l'entité. Le tableau ci-dessous résume les taux d'intervention en vigueur.

	Co-problématisation (si le cadre des aides minimis ne peut pas s'appliquer)	Co-recherche	Co-développement
Très petite entreprise / Petite entreprise	70 %	70 %	45%
Moyenne entreprise	60 %	60 %	35%
Grande entreprise	50 %	50 %	25%

Les taux d'intervention peuvent être majorés de 15 % des coûts admissibles, jusqu'à un plafond de 80 %, si le projet répond à l'une des conditions suivantes :

- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre, dont au moins une petite ou moyenne entreprise, et sans qu'aucune entreprise ne supporte à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre et ayant leur siège dans au moins deux États membres, sans qu'aucune entreprise ne prenne en charge à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé en collaboration effective avec un organisme de recherche qui supporte au moins 10 % des coûts éligibles du projet de collaboration et qui a le droit de publier les résultats de ce projet dans la mesure où ils sont issus de recherches qu'il a lui-même menées ;
- les résultats du projet sont largement diffusés par le biais de conférences, de publications, de référentiels en libre accès ou de logiciels libres.

Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité démontre sa capacité à financer sa quote-part au projet via des fonds autres que publics. La preuve de la quote-part peut être apportée par divers documents (bilan, extrait de compte, capitaux, prêts bancaires, etc.).

## 9.4 Les « autorités administratives » régionales et communales de la Région de Bruxelles capitale (AA).

Le tableau ci-dessous résume le cadre de financement des AA dans le cas d'un projet Co-Create. Les détails explicatifs se retrouvent dans le document « soutien aux autorités publiques dans le cadre d'un programme Co-Create disponible sur [notre site internet](#).

L'activité de l'AA n'est pas considérée comme une activité économique

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
100%	100%	80%*

L'activité de l'AA est considérée comme une activité économique. Mais celle-ci est indissociable de ses prérogatives de puissance publique.

Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
100%	100%	80%*

L'activité de l'AA est considérée comme une activité économique qui peut être dissociée de ses prérogatives de puissance publique.

	Co-problématisation	Co-recherche	Co-développement
Petite AA	70 %	70 %	45%
Moyenne AA	60 %	60 %	35%
Grande AA	50 %	50 %	25%

Les taux d'intervention peuvent être majorés de 15 % des coûts admissibles, jusqu'à un plafond de 80 %, si le projet répond à l'une des conditions suivantes :

- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre, dont au moins une petite ou moyenne entreprise, et sans qu'aucune entreprise ne supporte à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé dans le cadre d'une collaboration effective entre au moins deux entreprises indépendantes l'une de l'autre et ayant leur siège dans au moins deux États membres, sans qu'aucune entreprise ne prenne en charge à elle seule plus de 70 % des coûts éligibles du projet de collaboration ;
- le projet est réalisé en collaboration effective avec un organisme de recherche qui supporte au moins 10 % des coûts éligibles du projet de collaboration et qui a le droit de publier les résultats de ce projet dans la mesure où ils sont issus de recherches qu'il a lui-même menées ;
- les résultats du projet sont largement diffusés par le biais de conférences, de publications, de référentiels en libre accès ou de logiciels libres.

\* Pour les taux d'intervention inférieurs à 100 %, il est nécessaire que l'entité démontre sa capacité à financer sa quote-part au projet via d'autres fonds publics, privés, ou en nature.

## 9.5 Précisions et points d'attention

Rappelons que l'un des objectifs du programme est d'accroître les capacités d'agir des [actrices-acteurs du changement](#) en leur permettant de répondre aux besoins de recherche ou de développement qui jalonnent l'exploration de ces nouvelles voies. Le financement est avant tout dédié à soutenir le [risque](#) de la recherche et de l'exploration. Il doit donc soutenir ces actrices-acteurs et leur donner les moyens de rentrer dans un dispositif exploratoire. Les personnes travaillant sur le projet doivent donc bien répondre de cette qualification [d'actrice-acteur du changement](#). **Ces personnes doivent donc être identifiées dans le formulaire de la demande et les budgets.**

Innoviris est attentif aux niveaux d'engagement dans les projets. S'engager dans un projet Co-Create est un travail conséquent qui n'est pas réalisable si les actrices-acteurs ne sont que très partiellement impliqués dans le projet. Des affectations minimales réparties entre plusieurs personnes ne sont donc

pas compatibles avec le niveau d'engagement attendu. Cela conduit à des situations de déresponsabilisation, de sous-implication ou au contraire à des implications qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Ou encore, cela induit des confusions entre l'implication des personnes dans le projet de recherche ou de développement et dans leurs autres activités. Cet élément sera donc pris en compte dans l'évaluation du projet. Des implications plus fragmentées correspondent plus à un niveau « participation » (cf. section Co-crédation)

Un poste de **coordination de la co-crédation et de la gestion du partenariat** pour l'ensemble du projet peut être ajouté. Celui-ci permet d'assurer la coordination des travaux soutenant l'approche en co-crédation telle que visée par le programme Co-Create. Le taux d'affectation de ce poste est à évaluer en fonction de la nature et de l'ampleur du consortium. Quoi qu'il en soit, un équivalent temps plein est considéré comme un maximum.

En facteur clef du succès de la Co-crédation est la confiance mutuelle au sein de la [communauté de sens](#). Nous vous invitons à prévoir des ressources raisonnables pour organiser des moments de convivialité, mise au vert, etc.

Des contraintes internes au projet peuvent sérieusement impacter sa faisabilité. Il peut s'agir de divergences trop profondes entre les acteurs, d'indisponibilité de certains, de non-autorisation de la hiérarchie d'entrer dans une démarche exploratoire, de dilemmes moraux ou professionnels etc. Rem. Les controverses, désaccords, hétérogénéités de points de vue doivent pouvoir exister au sein d'un projet en [co-crédation](#). Il est important de reconnaître cette diversité et l'utiliser pour explorer les domaines dans lesquels des perspectives de convergence ou des stratégies d'actions communes peuvent être formulées. Cependant, si cet aspect n'est pas accompagné, cela peut très vite impacter la faisabilité du projet. Il est donc important que le projet montre dans son mode de [gouvernance](#), ses méthodes ou l'accompagnement prévu, qu'il est attentif à ces aspects ainsi qu'aux aspects psycho-sociaux des dynamiques de groupes. Le règlement invite les équipes à prévoir un accompagnement sur ce plan avec le poste de coordination de la [co-crédation](#) et éventuellement des appuis en sous-traitance.

Si les personnes recrutées ne travaillent pas à 100 % sur le projet, nous demandons une brève description de la situation professionnelle qui constitue le reste de leur temps de travail (par exemple, x % employé par cette organisation, x % indépendant, demandeur d'emploi, etc.)

Le poste de sous-traitance est un poste visant à commanditer des tâches spécifiques et ponctuelles qui ne peuvent être réalisées par le consortium. Ce n'est donc pas un poste pour financer des [co-chercheuses-co-chercheurs](#).

Les projets sont invités à considérer différentes formes de formats pour la capitalisation, la formalisation et la diffusion de leur résultats (film, podcasts, livres, BD, création théâtrale, etc.). Les projets sont invités à prévoir les ressources nécessaires pour cela.

9 mois avant la fin d'un projet de co-recherche/co-développement il sera demandé de fournir un plan de clôture et de valorisation qui sera à déroulé durant les 9 à 6 derniers mois du projet. Ce plan devra entre autre inclure l'organisation d'un événement de clôture et de [valorisation](#). Les projets sont donc invités à bien considérer qu'une partie de la durée du projet sera consacrée au déroulé de ce plan et à prévoir les ressources nécessaires pour ce faire.

## 10 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle appartient aux partenaires du projet. Un accord de consortium clair et en accord devra être établi en faisant notamment la distinction entre la propriété intellectuelle antérieure au projet et celle qui sera acquise dans le cadre du projet. Cet accord devra être annexé au formulaire de demande de subside. Il sera également nécessaire d'identifier tout obstacle à l'utilisation des connaissances acquises.

Rappelons toutefois que le programme Co-Create vise une démocratie de la connaissance et une science ouverte. Ceci inclut notamment l'ouverture à la société et l'ouverture à la publication et aux données. L'accord de collaboration doit donc être en cohérence avec ces aspects.

## 11 Informations et contacts

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès d'Innoviris :  
[xhulhoven@innoviris.brussels](mailto:xhulhoven@innoviris.brussels)